

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 12 février 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 10 février 2014**

**2014 DAC 40** Subvention (6.000 euros) à l'association Fêart (20e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 janvier 2014, par lequel M. le Maire l'invite à se prononcer sur l'octroi d'une subvention à l'association Fêart (20e) ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 6.000 euros est attribuée pour l'organisation du festival Circulations en 2014, à l'association Fêart dont le siège social est situé 51, rue des Rigoles à Paris 20e. 16951 2014\_00307.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 6.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014 à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subvention de fonctionnement au titre de la culture.